



CERTIFICAT INDIVIDUEL

RENOUVELLEMENT UTILISATION PROFESSIONNELLE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES "DÉCIDEUR ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT" Formation Continue



OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir les connaissances professionnelles et obtenir ainsi le renouvellement du certificat individuel.

RENOUVELLEMENT

Les Certificats individuels phyto doivent être renouvelés entre 3 et 6 mois avant la fin de validité de l'initial. A l'issue de la formation, une attestation de renouvellement sera transmise.



Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr

Financements possibles : OCAPIAT, CPF, Autofinancement...

Coût de la formation : coût variable en fonction du financement, à partir de 20€/heure

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Formation continue	
Lieu de formation	2 lieux de formation possibles : <ul style="list-style-type: none"> Site de Moissac : Chemin de Montescot 82200 Moissac Au sein de votre entreprise
Date, durée,rythme de la formation	Formation sur 1 jour : 2 sessions/ an Soit 7h heures en présentiel 2ème session : <ul style="list-style-type: none"> 15/11/2022
Public/ Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Exploitants agricoles Chefs de culture Agents de collectivités territoriales appliquant des produits et/ou ayant un rôle de décision dans leur utilisation Aucun prérequis
Informations / inscription	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'ouverture de session en dessous de 6 inscrit(e)s. Inscription 20 jours avant la date de session

Programme	
Réglementation et sécurité environnementale	2h
Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	2h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	3h